



PERSONNES AUTORISEES A REPENDRE LES ENFANTS A LA DESCENTE DU BUS

(document à renvoyer par mail à severine.naudin@damvillers-spincourt.fr ou à rendre en main propre à l'accompagnatrice)

Le règlement régional des transports scolaires prévoit qu'un enfant de niveau maternelle empruntant les transports scolaires soit récupéré à sa descente du bus par un adulte responsable. Nous vous remercions donc de bien vouloir remplir ce document afin que l'accompagnatrice sache qui est autorisé à reprendre votre enfant en l'absence des responsables légaux.

NOM – Prénom de l'enfant :

Date de naissance : / / 20.....

Commune :

Etablissement scolaire :

Classe :

Responsable légaux :

Parent 1 : Madame/Monsieur Tél. :

Parent 2 : Madame/Monsieur Tél. :

Autre responsable légal :

Madame / Monsieur Tél. :

Qualité :

Autres personnes autorisées à récupérer l'enfant :

-Madame / Monsieur (Nom – Prénom) :

Tél. :

Lien avec l'enfant :

-Madame / Monsieur (Nom – Prénom) :

Tél. :

Lien avec l'enfant :

-Madame / Monsieur (Nom – Prénom) :

Tél. :

Lien avec l'enfant :

Si ces personnes n'ont pas été au préalable présentées à l'accompagnatrice, elles devront se présenter munies d'une pièce d'identité en cours de validité. Tout enfant non récupéré à la descente du bus sera conduit au service périscolaire de l'école (avec facturation du service) ou chez le Maire de la dernière commune desservie.

Aucun enfant de niveau maternelle ne sera confié à une personne qui n'aura pas été désignée par écrit.

Fait à....., le

Signature :